

Master Domaine Sciences Humaines et Sociales Mention « Urbanisme et aménagement »

RNCP30963 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	341p, 341n, 341
Code(s) ROME	K1802, K1401, C1503, K2401
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2

<http://www.univ-lyon2.fr>

Ecole nationale des travaux publics de l'état (ENTPE) - Ecole des ingénieurs de l'aménagement durable des territoires

<http://www.entpe.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le Master Mention « Urbanisme et aménagement » certifie les étudiants et les professionnels dans le cadre des activités suivantes :

- La conception, la programmation et la mise en œuvre de projet d'aménagement urbain en lien avec les politiques publiques territoriales
- Le développement et la gestion de projets de villes
- L'élaboration et l'évaluation de politiques urbaines et territoriales
- La communication et la réalisation d'actions de médiation concernant les projets urbains et territoriaux

Le Master Mention « Urbanisme et aménagement » propose deux parcours :

- Programmation, conception et conduite de projets urbains
- Politiques et stratégies urbaines et territoriales

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Parcours « Programmation, conception et conduite de projets urbains » :
- Analyser et évaluer les projets d'aménagement urbain
- Évaluer un projet d'urbanisme et d'aménagement urbain
- Connaître le cadre réglementaire, les enjeux territoriaux, les différentes configurations territoriales et les dispositifs d'action de l'urbanisme
- Coordonner, programmer et conduire des projets urbains en lien avec les partenaires institutionnels (études préalables, composition spatiale, temporalités et modalités des consultations urbaines, montage financier, juridique et organisationnel, maîtrise foncière et gestion stratégique des cessions de terrain, dispositifs de pilotage)
- Mettre en relation différentes échelles territoriales (le quartier, la ville, la région métropolitaine), différents champs professionnels (urbanisme, politique, social, ingénierie, architecture, etc.) et différents enjeux (espaces publics,

transport, logement, environnement, développement économique, etc.)

- Parcours « Politiques et stratégies urbaines et territoriales » :
 - Evaluer et anticiper les besoins futurs de la société dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme
 - Analyser et diagnostiquer le développement économique, international, social et culturel des villes
 - Analyser et évaluer des politiques publiques (environnement, cohésion sociale, réhabilitation et renouvellement urbain, extension, développement social et économique)
 - Adopter une approche transversale, globale et multi-scalaire des enjeux urbains
 - Gérer les relations entre l'environnement et les enjeux économiques et sociaux afin de répondre aux besoins de la société dans le cadre du développement durable
 - Concevoir, coordonner et promouvoir des programmes d'aménagement et d'urbanisme stratégique (plans, programmes, mesures)
 - Participer à la mise en œuvre des documents de planification territoriale (PLU, COS, POS...)
 - Intégrer des dimensions esthétiques (comme le design) dans les propositions d'aménagement et d'urbanisme
 - Communiquer et réaliser des actions de médiation concernant les projets de villes et échanger des informations sur les stratégies de développement local
-
- Capacités transversales au diplôme de Master :
 - Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse
 - Capacité de mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
 - Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale
 - Capacité à circonscrire un objet de recherche et adopter la méthodologie appropriée

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

F-Construction

M-Activités spécialisées, scientifiques et techniques

O-Administration publique

N-Activités de services administratifs et de soutien

- Administrations publiques
- Collectivités territoriales
- Entreprises publiques et para-publiques (SEM, OPAC...)
- Entreprises privées (Bureaux d'études, aménageurs et promoteurs privés...)
- Bureaux d'études
- Organismes consulaires
- Cabinets d'architecture et d'urbanisme
- Sociétés immobilières
- Chambres consulaires
- Associations

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Urbaniste concepteur
- Ingénieur urbaniste
- Ingénieur de conception et de programmation
- Agent de développement
- animateur de développement
- Chargé de mission
- Chargé d'opération (urbaine et sociale)
- Chargé d'études urbaines
- Collaborateur au sein d'un cabinet d'architectes

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 299 €
Familles professionnelles (FAP)	N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) · tension 2/5 (Faible) R3X84 — Employés et professions intermédiaires de l'immobilier · tension 5/5 (Très élevée) R4X93 — Cadres agents immobiliers et syndics · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	12 655
Jugés difficiles à recruter	52 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) R3X84 — Employés et professions intermédiaires de l'immobilier R4X93 — Cadres agents immobiliers et syndics

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est une voie possible si l'ingénierie le permet

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation est une voie possible si l'ingénierie le permet

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP

COMPOSITION DU JURY — VAE

Jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

[https://www.univ-lyon2.fr/
univ-lyon2](https://www.univ-lyon2.fr/univ-lyon2)

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/30963/>